

discours d'ouverture du président y est imprimé, de même que le discours du ministre. Puis, je lis ce qui suit:—

“A la fin du discours de l'honorable ministre, M. Caldwell exprime l'opinion que la besogne accomplie l'an dernier à propos de l'amélioration à la Loi des pensions avait été dans une certaine mesure annulée par le Sénat.

“M. Carroll déclare qu'on a l'impression que la Loi des pensions avait été changée au ministère après son adoption par la Chambre des communes. De fait, on l'avait modifiée verbalement, ce qui n'a aucunement affecté le bill, mais c'était tout.”

Si les rapports de ce comité doivent devenir une espèce de Hansard, et si les observations faites par les membres du comité doivent y être insérées, je suis d'avis qu'il faudrait signaler les observations faites par tous les membres du comité. Je me rappelle avoir fait moi-même quelques brèves observations, pas plus longues que celles de M. Carroll ou M. Caldwell. Je ne crois pas qu'il soit juste de limiter ces observations, dans les procès-verbaux à celles faites par les membres du gouvernement; je ne crois pas que ce devrait être un rapport accusant de la partialité, et le rapport tel que publié à la page 4 des ces procès-verbaux en est un de ce genre. Si nous devons avoir un *Hansard*, il va falloir qu'il soit complet.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Black, vous avez absolument raison. Je vais donner au comité l'explication de ce qui s'est produit à la première réunion. J'ai été élu président à cette réunion, mais je n'ai rien eu à faire avant le commencement de ses délibérations et ce n'est que durant la séance que nous avons appris qu'un rapport textuel n'était pas préparé, et on m'a informé que l'Orateur avait rendu une décision en vertu de laquelle les observations seulement devaient être signalées. A mon sens, cela était un peu trop sévère, et si l'on avait adhéré à la lettre à cette décision, rien n'aurait été signalé à la première réunion, parce que nous n'avons pas entendu de dépositions. L'honorable M. Béland avait fait une déclaration qui, à mon sens, méritait d'être imprimée, et bien que je n'eusse aucunement le désir de me mettre en lumière, j'ai fait arranger le mieux que j'ai pu les délibérations par le greffier du comité, mais ces rapports ne sont pas des rapports textuels.

M. BLACK (Yukon): Ne croyez pas que je m'oppose à ce que vos paroles aient été imprimées. Telle n'est pas mon idée. Votre discours a été très éloquent et méritait bien l'impression, de même que la déclaration faite par le ministre, mais ce qui est censé être le procès-verbal de ce qui a été prononcé ensuite par les membres de ce comité n'est pas complet. Je ne crois pas que ce procès-verbal doive exister du tout, à moins qu'il ne soit complet. Si nous devons en avoir un, ayons le complet.

Le PRÉSIDENT: Absolument. J'arrivais à ce point. Il y a eu un résumé de ce que le Dr Béland a dit qui a été préparé aussi bien que possible, et les observations auxquelles M. Black s'oppose ont été préparées par le greffier du comité. Je ne veux pas décliner ma responsabilité pour l'insertion de celles-ci dans le rapport, et je dirai que décision sera rendue aujourd'hui afin que tout soit inscrit. Je verrai l'Orateur à ce sujet et je lui demanderai de rendre une décision donnant pleine justice à chaque membre du comité.

Le SECRÉTAIRE: Monsieur le président, je suis responsable de la préparation de la dernière partie du rapport à laquelle M. Black a fait allusion et s'il y a quelque chose qui a été omis nous aurions pu l'insérer dans les délibérations du lendemain; de sorte que si M. Black et les autres qui ont fait des observations à la dernière réunion veulent nous donner une copie de ce qu'ils désirent être imprimé, on peut l'inclure comme un *erratum* aux délibérations dont il s'agit.